

RÈGLEMENT DU JEU « GRAND JEU ANNIVERSAIRE »

Article 1 : Organisation du jeu

La société GIMAC, S.A.S au capital de 38.100 euros, dont le siège social est situé Bâtiment 6015 zone Roissy-pôle Aéroport Paris CDG, 10-14 rue de Rome, 93290 Tremblay-en-France, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 347 985 541 (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise, sur un site internet dédié (ci-après le « Site »), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU ANNIVERSAIRE » du **26/08/2026** à 10h au **31/10/2026** à 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Jeu »).

Tous les magasins Cuisines Références participent au Jeu à l'exception des magasins suivants : Cuisines Références Bignan – Locminé, Cuisines Références Frontignan, Cuisines Références Montmorillon, Cuisines Références Le Palais, Cuisines Références Villefranche, Cuisines Références Ajaccio Albert 1^{er}, Cuisines Références Langon, Cuisines Références Mérignac.

La participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi française à la date de lancement du Jeu (soit âgées de 18 ans et plus), non-protégées, résidant en France Métropolitaine et en Corse (hors DROM COM), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et d'une façon générale des personnes ayant participé directement ou indirectement à la promotion et/ou à la réalisation du Jeu. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble des membres du foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) des personnes susvisées.

Pour participer au Jeu, le participant doit se rendre physiquement dans l'un des magasins Cuisines Références. Un vendeur lui remettra, sur demande, un code unique et personnel permettant d'accéder au Jeu. Cet accès s'effectue en scannant le QR code disponible en magasin ou via le l'adresse URL de la page du Jeu communiqué par le vendeur.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, les participants doivent s'adresser à la Société Organisatrice du Jeu.

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») est accessible à l'adresse de la page du Jeu indiqué à l'article 3.

Article 2 : Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule sur la page internet dédiée aux dates indiquées à l'article 1 et est accessible soit en scannant un QR code, soit en saisissant l'adresse URL correspondante, tous deux mis à disposition dans les magasins Cuisines Références.

Pour participer au Jeu, il convient de suivre la procédure suivante :

1.

1. Se rendre dans un magasin Cuisines Références.

2. Demander à un vendeur le code permettant d'accéder au Jeu.
3. Accéder à la page internet dédiée au Jeu en scannant le QR code mis à disposition dans le magasin Cuisines Références ou en saisissant le lien internet communiqué par un vendeur.
4. Renseigner le code d'accès.
5. Compléter le formulaire de participation en renseignant son nom, prénom, adresse email et magasin Cuisines Références
6. Cocher la case « J'accepte le règlement et les conditions de participation du jeu »
7. Cliquer sur le bouton « Je valide »
8. Le participant accède au jeu de la roue et clique sur le bouton « je lance ». Il est alors informé immédiatement s'il a ou non remporté l'un des lots (cf. article 4 du Règlement concernant les Lots à gagner).
9. En cas de gain, le participant devra renseigner son numéro de téléphone afin d'être rappelé lorsque son lot sera bien disponible dans le magasin Cuisines Références qu'il aura préalablement sélectionné.

Pendant la durée du Jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par joueur (même nom, prénom, adresse). En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation.

Toute fraude ou suspicion de fraude entraînera l'exclusion du participant au Jeu, et ce même si la fraude est constatée après la clôture du Jeu et/ou la désignation du gagnant.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent Règlement.

Article 4 : Lot(s) à gagner

Le(s) lot(s) prévu pour ce Jeu :

Lots physiques attribués chaque jour durant toute la durée du jeu.

54 lots

- 5 bouilloires HAIER, référence HKE5A011, prix unitaire 149€ttc
- 4 friteuses HAIER, référence HAFSTWA, prix unitaire 199€ttc
- 5 blender HAIER, référence HBL5B2011, prix unitaire 189€ttc
- 5 mixeurs plongeant HAIER, référence HHB5B2011, prix unitaire 99€ttc
- 1 balance de cuisine SMEG, référence KSC01WHMWW, prix unitaire 149€ttc
- 2 grilles pain SMEG, référence TSF01BLEU, prix unitaire 169€ttc
- 2 bouilloires SMEG, référence KLF05RDEU, prix unitaire 129€ttc

- 2 machines à soda SMEG, référence SKC01WHM, prix unitaire 169€ttc
- 2 mixeurs plongeant SMEG, référence HBF03BLEU, prix unitaire 129€ttc
- 1 plaque induction ASKO, référence HI2643FBG1, prix unitaire 729€
- 1 Lot de 2 fauteuils Oreo PRO-LIVING, référence OREO-CHA074M, prix unitaire d'un fauteuil 269€
- 1 Lot de 2 fauteuils Ivar PRO-LIVING, référence IVAR-FAUT02, prix unitaire d'un fauteuil 349€ttc
- 1 lot de 2 fauteuils Roni PRO-LIVING, référence RONI-CHA022, prix unitaire d'un fauteuil 159€ttc
- 1 suspension Malo SCD LUISINA, référence AC040E06S02, prix unitaire 329€ttc
- 1 suspension Emily SCD LUISINA, référence AC041E02S01, prix unitaire 309€ttc
- 2 suspensions Romeo SCD LUISINA, référence AC042E81S1, prix unitaire 125€ttc
- 1 suspension Katarina SCD LUISINA, référence AC043E02S04, prix unitaire 287€ttc
- 2 billots en bois MSA, référence D6600, prix unitaire 329€ttc
- 1 billot Piko MSA, référence B22, prix unitaire 132€ttc
- 2 mitigeurs filtrant chromé FRANKE, référence 489637, prix unitaire 469€ttc
- 1 mitigeur filtrant noir mat FRANKE, référence 489644, prix unitaire 579€ttc
- 3 tire-bouchons kit œnologie CLIMADIFF, référence TB EVOLUTION, prix unitaire 129,99€ttc
- 5 tire-bouchons CLIMADIFF, référence TB5040, prix unitaire 49,90€ttc
- 2 micro-ondes WHIRLPOOL, référence MWP201SB, prix unitaire 82€ttc
- 1 micro-ondes WHIRLPOOL, référence MCP345BL, prix unitaire 135€ttc.

Bons d'achat :

- 25 bons d'achat d'une valeur unitaire de 1000€^{TTC}, valables dans tous les magasins Cuisines Références, pour tout achat de meubles appartenant aux gammes suivantes : LASER, RIVA, STRUCTURA, FLASH, TOUCH, SENSO, CUSHY, NOVALUX, INOX, STONEART, FOCUS, FASHION, EASY TOUCH, SMOOTH, NATURA, INLINE, NORDIC, TANIN, CASCADA, STYLT, SYLT, CASTELLO, LUX, PURA, YORK, CORBY, CHALET, ARTIS, GRATIA, SOFTLINE.
- Date de validité des bons d'achat : jusqu'au 31/12/2026.
- Bons cessibles, non échangeables avec une valeur pécuniaire équivalente.
- Bons d'achat non valables sur l'achat d'électroménagers, d'accessoires, de sanitaires, et sur les prestations de pose et livraison.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

Article 5 : Remise des lots

Parmi les participants dont la participation a été prise en compte, un gagnant sera désigné chaque jour, de façon aléatoire, et se verra attribué l'un des lots énoncés à l'article 4 du présent règlement.

Lots physiques

Les gagnants d'un lot physique seront contactés, par téléphone, au numéro qu'ils auront communiqué lors du Jeu dès lors que le lot sera disponible en magasin.

Ils recevront également un email par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront communiqué lors de leur inscription pour participer au Jeu.

Le lot sera à récupérer par le gagnant dans le magasin Cuisines Références indiqué lors de son inscription pour participer au Jeu. Aucun envoi postal n'est possible.

Le gagnant devra se munir d'une pièce d'identité pour retirer son lot.

A défaut pour le gagnant de se manifester dans les délais susvisés, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé au lot et le lot sera réattribué par la Société Organisatrice qui procédera à un tirage au sort. Le gagnant suppléant sera alors contacté dans les conditions similaires à celles prévues initialement.

Le lot gagné ne pourra pas être échangé contre des espèces ou contre d'autres marchandises. Le lot n'est pas cessible. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer son lot.

Bons d'achat

Les gagnants d'un bon d'achat seront contactés, par téléphone, au numéro qu'ils auront communiqué lors du Jeu sous un délai de 48h ouvrées suivant l'annonce de son gain au participant.

Ils recevront également un email par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront communiqué lors de leur inscription pour participer au Jeu.

Le bon d'achat sera utilisable dans les conditions énoncées à l'article 4 du présent règlement.

Le gagnant devra se munir d'une pièce d'identité pour retirer son lot.

A défaut pour le gagnant de se manifester dans les délais susvisés, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé au lot et le lot sera réattribué par la Société Organisatrice qui procédera à un tirage au sort. Le gagnant suppléant sera alors contacté dans les conditions similaires à celles prévues initialement.

Article 6 : Gratuité de la participation

La participation au présent Jeu est entièrement gratuite. Aucun achat ou paiement de quelque nature que ce soit n'est requis pour participer ou augmenter ses chances de gagner. En conséquence, les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement, quel qu'il soit (par exemple, frais d'accès Internet ou frais de déplacement). Tout coût supplémentaire, directement ou indirectement lié à la participation du Jeu, reste à la charge exclusive du participant.

Article 7 : Règlement du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement. Toute modification du Règlement fera

l'objet d'une annonce sur le Site et le site institutionnel de la Société Organisatrice.

Article 8 : Responsabilité

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles, d'une absence de disponibilité des informations. En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel,
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu,
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables.

Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent Règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 : Droit de propriété

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 10 : Données personnelles et droit à l'image

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, ainsi qu'à la société FBD International aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. La base légale de ce traitement est donc contractuelle.

Les données des participants seront conservées pour une durée maximale de 60 jours à compter de la remise des lots. Les données personnelles des gagnants seront conservées pour une durée de 2 ans à compter de la remise des lots.

Les données à caractère personnel du gagnant seront transmises à la société exploitant le magasin Cuisines Références au sein duquel le gagnant viendra récupérer son lot.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation au traitement de leurs données personnelles dans les conditions prévues au RGPD. Les participants peuvent également définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès et disposent du droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL. Les participants peuvent exercer leurs droits en utilisant l'adresse mail suivante gdp@cuisines-references.fr

Article 11 : Litige et réclamation

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice, dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de fin du Jeu à l'adresse mail suivante : ceref_communication@cuisines-references.fr

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents.

Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement, en cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Il est rappelé que toute personne participante a le droit de recourir gratuitement à un Médiateur de la Consommation en vue de la résolution amiable du litige l'opposant à un professionnel.

Si dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation à la Société Organisatrice la réponse à votre demande ne vous satisfait pas, vous pourrez alors saisir le médiateur suivant :

<https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>

Par courrier simple (joindre adresse email, numéro de téléphone et la réclamation écrite pour être contacté facilement) à :

AME Conso
197 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS